L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 15 DECEMBRE 1876. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN. 15 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au bureau de prêts sur gages coin Royale et Toulouse (chez Testart)—diamants, montres, bijoux, &c.

SPECTACLES.

Vendredi, 15 décembre 1876.

VARIÉTÉS—Bénéfice de Mary Anderson.
ACADÉMIE—Mary Stuart.
OPÉRA—Il Trovatore.
SALLE GRUNEWALD—Le prof. Hartz.
GRAND CIRQUE DE LONDRES—Rue Rocheblave, entre Canal et Bienville.

La protestation des membres républicains du comité congressionnel.

Aveu de culpabilité.

Lorsqu'il y a un mois, les prétentions mensongères des coteries radicales de trois Etats du Sud, ont jeté un doute apparent sur les résultats de l'élection présidentielle, un seul sentiment a été exprimé dans toutes les parties de l'Union. La volonté du peuple était, selon les organes républicains aussi bien que selon les organes démocrates, que le résultat du vote réel fût loyalement recherché et constaté et que chacun se soumît à ce résultat, quel qu'il fût. En envoyant les troupes à Columbia, à Tallahassee, à la Nouvelle-Orléans où devait se faire le dépouillement des votes prétendus douteux, Grant lui même était forcé de rendre hommage à ce sentiment dans ses instructions au général Sherman.

Aujourd'hui, les deux comités nationaux proclament, comme acquis et certains, des résultats diamétralement opposés, et comme il est plus que probable que les deux Chambres du Congrès seront également divisées, le peuple américain va être appelé à juger par lui-même de ces deux affirmations contraires et à se prononcer soit en faveur de Tilden, soit en faveur de Hayes.

En attendant que les pièces du procès lui soient soumises par les rapports officiels des comités congressionnels, il y a une preuve morale que nous voulons faire ressortir car elle condamne à priori le parti républicain.

Le peuple voulait savoir la vérité sur l'élection présidentielle. Il demandait un dépouillement loyal des votes, à ciel ouvert. Pas de fraude, pas de tricherie, disait Grant lui même dans ses fameuses instructions.

Comment se sont conduits à cet égard les deux partis rivaux dans les Etats où les résultats étaient disputés? On ne le sait que trop.

Les baïonnettes de Grant ont protégé les compilateurs républicains qui ne se sont pas fait faute de recourir aux subterfuges et aux stratagèmes et qui ont proclamé des résultats manifestement mensongers.

Pour ne parler que des opérations du Bureau des retours dans notre Etat, qui a demandé que la lumière se fît pleine et entière, que tout se passât au grand jour?—Les démocrates. Qui a ordonné le huis clos, interdit la discussion et entouré les décisions finales du Bureau des retours du secret le plus absolu?—Les républicains.

Refus systématique de faciliter les éclaircissements, rejet arbitraire de toutes les protestations, parti pris non déguisé de couvrir toutes les fraudes, tout a été mis en œuvre par les républicains pour qu'il n'y eût pas de compte loyal des votes.

La conduite des visiteurs républicains a prouvé chez eux une intention arrêtée d'encourager le Bureau des retours dans ses pratiques déloyales et frauduleuses.

Pour tous les hommes impartiaux qui ont suivi ce qui s'est passé devant le Bureau des retours, il ne peut être douteux que le parti républicain, reconnaissant que la Louisiane avait donné une majorité indubitable à Tilden, loin de s'employer à une constatation de la vérité, a exercé toute son influence pour faire renverser le résultat au profit de son propre candidat.

Ce qui vient de se passer devant le comité congressionnel doit suffire pour dissiper les doutes qui pouvaient exister encore chez les républicains honnêtes mais crédules du Nord.

Si les membres du Bureau des Retours croyaient avoir usé d'une autorité légitime en supprimant plus de 13,000 votes réellement donnés; s'ils avaient pour justifier leur conduite non seulement le pouvoir discrétionnaire qu'ils prétendent tenir de la loi, mais encore des faits suffisants pour appuyer l'usage excessif fait par eux de ce pouvoir, n'est-il pas évident que, loin de fuir l'enquête, ils seraient allés au-devant?

Leur refus de répondre est un aveu de culpabilité qui corrobore la conclusion qui a dû forcément être tirée de cette admission implicite de MM. Sherman et autres dans leur rapport au Président quand ils disent: "la décision du Bureau des Retours est finale et doit être respectée alors même que, sur des preuves semblables, d'autres tribunaux auraient pu arriver à des conclusions différentes."

Ainsi, en réponse au vœu unanimement manifesté par le peuple américain tout entier, de connaître la véritable et loyale expression du scrutin du 7 novembre, les républicains opposent, en toute circonstance, des fins de non recevoir et de misérables chicanes.

Mais, pourrait-on dire, les comités de visiteurs, venus les uns—les républicains—à la requête du Président des Etats-Unis, les autres—les démocrates—à la requête du comité national de leur parti, n'avaient pas de caractère ni de mandat officiel. Leur mission n'était qu'un moyen informel de connaître la vérité, et le Bureau des retours n'était pas tenu de les admettre dans tous ses secrets.

Leur visite n'ayant pas abouti à mettre d'accord les prétentions respectives des partis, on devait croire que les enquêtes officielles ordonnées par les deux Chambres du Congrès réussiraient à faire la lumière pleine et entière.

Or, nous voyons, d'une part, les membres du Bureau des retours présenter une résistance énergique aux efforts du comité dans ce but, refuser de communiquer leurs documents originaux et opposer un silence obstiné aux questions les plus importantes, tandis que, de l'autre, les membres républicains du comité congressionnel encouragent Wells et ses collègues dans leur résistance en protestant eux-mêmes contre la compétence de leur propre comité.

L'argument invoqué contre la compétence du comité est toujours le même, celui tiré du droit de l'Etat de régler le mode de nomination des électeurs présidentiels, et du pouvoir souverain donné par une loi locale au Bureau des retours de statuer sur l'élection. "Nous n'avons rien à faire, dit la minorité du comité, avec les raisons qui ont porté la législature à conférer cette *remarquable* juridiction.......l'action de la législature est finale et décisive.......Le jugement du Bureau des retours est final et sans appel."

La réfutation de ces sophismes, au point de vue légal, est suffisamment faite dans l'admirable rapport de MM. Palmer, Trumbull et autres.

Ce que nous tenons à faire ressortir, c'est l'aveu de culpabilité, la confession des fraudes par lesquelles le Bureau des retours a transféré à Hayes la majorité de Tilden en Louisiane, qui ressort forcément de cette attitude de la minorité du comité.

Le peuple américain qui attendait cette enquête pour connaître au juste le résultat réel du scrutin du 7 novembre en Louisiane, sait maintenant, de par l'aveu de MM. Hurlbut, Townsend, Danford, Crapo et Joyce, membres républicains du comité congressionnel, que la majorité des suffrages populaires en Louisiane a été acquise à Tilden et que la seule ressource du parti républicain pour contester ce résultat, est d'invoquer un prétendu droit conféré par une loi infâme à quatre hommes qui ont eu assez peu de scrupules pour se parjurer et pour proclamer un résultat diamétralement opposé au résultat réel.

Le parti qui invoque de pareils moyens donne la mesure de sa moralité et passe, en réalité, condamnation sur sa défaite.

Ainsi penseront tous les citoyens honnêtes dans toute l'étendue de l'Union.

Un discours de Wade Hampton.

IL SERA GOUVERNEUR.

Le 4 décembre, au moment où la population de Columbia venait d'apprendre que la pseudo-législature avait déclaré élu Chamberlain, environ 2000 personnes appartenant aux deux races se portèrent devant le quartier-général démocratique et appelèrent Wade Hampton.

Le gouverneur élu fit son apparition et prononça une harangue dans laquelle il engagea ses auditeurs à réprimer leur indignation et à maintenir l'attitude pacifique qu'ils avaient gardée jusque-là, puis il ajouta:

Vous avez eu confiance en moi jusqu'ici et je vous demande de me garder cette confiance quelques jours de plus, car je suis certain que notre victoire sera assurée. Je suis soutenu par les bons citoyens de toutes les classes.

Il y a deux mois j'ai dit que je soumettrais mes prétentions au peuple de la Caroline du Sud et que, si j'étais élu gouverneur, par le Dieu Eternel j'occuperais ma place. (Vivats). Depuis ce moment, en dépit des fraudes et des mensonges, de tout le pouvoir du gouvernement d'Etat et des baïonnettes de Grant, j'ai été choisi par 75,000 blancs et 17,000 hommes de couleur, gouverneur de l'Etat de la Caroline du Sud et je serai gouverneur. (Applaudissements prolongés.)

Le scrutin a annoncé le verdict du peuple et je serai gouverneur de l'Etat ou il y aura un gouvernement militaire. (Immenses applaudissements), etc.

UNE PRÉTENDUE CIRCULAIRE BELLIQUEUSE.—On écrit de Washington, 9 courant, au *Times*:

Les républicains sont informés de la découverte d'une circulaire très extraordinaire. Cette circulaire est imprimée et adressée aux commandants de toutes les milices et de tous les corps armés des Etats du Sud. Il y est dit que les chefs du parti démocrate désirent qu'il y ait une manifestation militaire imposante à l'occasion de l'inauguration de Tilden, et demandent qu'on leur fasse savoir quels seront les corps qui pourront assister à la démonstration, quelle sera leur importance numérique, la liste des officiers, le nombre, le calibre et la qualité des fusils et des pièces de canon disponibles. La personne qui enverra ces renseignements devra apposer sa signature au bas de la circulaire. On comprend que les démocrates veuillent faire un déploiement militaire imposant au cas de l'inauguration de Tilden, mais on s'explique mal la requête relative au calibre des fusils et des canons, et à la liste des officiers.

La catastrophe de Brooklyn.

Nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* les informations complémentaires suivantes au sujet de l'épouvantable catastrophe de Brooklyn.

La désolante catastrophe du théâtre de Brooklyn continue à s'imposer à tous les esprits, et les moindres incidents s'y rattachant sont recueillis avec avidité. Un phénomène généralement observé, c'est que beaucoup des personnes sauvées de l'édifice embrasé ont perdu pour un temps plus ou moins long la conscience de la situation. On a vu des femmes, à peine arrachées au prix des plus grands efforts à une mort imminente, se mettre à rire, à chanter, à causer de cent choses indifférentes, sans une seule allusion à l'incendie. D'autres avaient oublié pourquoi elles étaient sorties du théâtre et voulaient absolument y rentrer pour assister à la fin de la représentation. On a été obligé d'en emporter de force plusieurs qui étaient dans ce cas. D'autres étaient en proie à des hallucinations, et quelques stations de police, où l'on avait mené des femmes ou des hommes agités par une surexcitation nerveuse, ressemblaient à des salles d'aliénés.

Certains de ces malheureux croyaient voir des objets effrayants, ils se débattaient contre un péril imaginaire et il fallait de grandes précautions pour les contenir. Le calme et la mémoire sont revenus progressivement à presque toutes ces personnes, mais il y a quelques exceptions; il est encore aujourd'hui des hommes et des femmes qui ont été sauvés sains et saufs de la conflagration et qui n'en ont gardé nul souvenir.

La liste officielle des coroners porte le nombre des corps retrouvés à 291, dont 215 reconnus.

La dernière victime a été retirée des ruines à 5 heures et demie de l'après-midi, avant-hier; c'était une femme, décapitée et absolument méconnaissable.

Le nombre des corps restant à reconnaître est de 77 seulement, en admettant qu'il n'y ait pas eu d'erreurs dans les reconnaissances, mais il est probable qu'il y en a eu. Les traits des morts étaient en effet presque toujours méconnaissables, et la seule preuve d'identité a été souvent un bouton, un mouchoir ou quelque objet analogue. Il est donc presque impossible que des erreurs n'aient pas été commises. Vendredi, en désinfectant les restes, des médecins de la commission sanitaire ont constaté que deux corps, catalogués comme du sexe masculin, étaient en réalité de l'autre sexe.

Mme Sara Goodrich, du n. 411 Myrtle avenue, âgée de 62 ans, s'est coupé la gorge en conséquence du désespoir ressenti de la mort d'un parent, brûlé dans la catastrophe.

Il résulte d'un tableau des âges de 140 des victimes que la plupart étaient des jeunes gens. Il y avait un enfant de 7 ans, un de 9, deux de 10, trois de 12, six de 13. Deux étaient âgés de 14 ans, six de 15, cinq de 16, onze de 17, dix-huit de 18, quatorze de 19, onze de 20, cinq de 21, douze de 22, dix de 23, deux de 24, trois de 25, quatre de 26, deux de 27, quatre de 28, un de 29, cinq de 30, dix de 30 à 50 et deux de plus de 50. Ce tableau donne une moyenne d'âge de 21 ans 5 mois.

Les funérailles de la masse des victimes reconnues ont eu lieu hier, conformément au programme arrêté la veille par un comité de clergymen. Malgré un froid excessif, une foule énorme s'était massée dans Schemerhorn street et Flatbush avenue.

LA REPRÉSENTATION DE MERCREDI A L'OPÉRA.—Nous ne pouvons que féliciter, en quelques lignes, l'Association dramatique orléanaise de la représentation qu'elle a donnée mercredi au bénéfice des incendiés. Le grand drame *Les Pauvres de Paris* a été interprété d'une façon fort convenable et a obtenu un légitime succès. Le vaudeville *Une femme qui se grise*, a terminé galement le spectacle. Entre les deux pièces, l'athlète Cristol, suspendu à un trapèze, a soulevé un cheval et un cavalier et a émerveillé l'assistance par ce tour de force extraordinaire.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Le mauvais temps a nui à la représentation d'hier sous le rapport de la recette, et nous espérons que les circonstances seront plus favorables ce soir.

Madame Richings-Bernard a été applaudie fréquemment hier dans *Maritana*, opéra de Wallace, dans lequel elle a le principal rôle. M. Harry Gates dans le rôle de Don César de Basan, et Miss Hattie Moore dans celui de Lazarillo, ont contribué au succès de la soirée.

Ce soir la compagnie donnera *Il Trovatore*, et samedi soir *Martha*, et samedi en matinée, *La bohémienne*.

ELECTION AU SÉNAT FRANÇAIS.—Le 24, le sénat s'est réuni pour l'élection de deux sénateurs en remplacement de MM. Wolowski et Letellier-Valazé.

Le premier tour du scrutin n'a amené aucun résultat. Les candidats des gauches ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Ainsi MM. Renouard et Alfred André ont obtenu chacun 143 voix, pendant que M. Chesnelong n'en obtenait que 142, et le général Vinoy 138.

Au second tour, M. Chesnelong a été élu par 147 voix, tandis que M. Renouard ne sortait plus qu'avec 143 voix, M. Alfred André avec 142 voix, et M. Vinoy 139. Enfin, au troisième tour, il y a eu 273 suffrages exprimés seulement.

La majorité absolue était de 137 voix. M. Renouard a obtenu 143 suffrages, et M. Vinoy, 128.

Le résultat est donc que le sénat a élu un monarchiste clérical et un républicain, nuance centre gauche, M. Renouard.

Si tous les sénateurs républicains avaient pu être présents, il est à présumer que le parti républicain aurait remporté une double victoire.

AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.—Beaucoup de gens seraient disposés à faire des emplettes de meubles, si on leur procurait l'avantage de les avoir aux plus bas prix possibles. Cet avantage est justement celui que leur offre Mr. J. A. Hubbard, marchand de meubles, au coin des rues Remparts et Perdido. Mr. Hubbard leur offre en même temps toute facilité de choix dans un assortiment splendide.

LE COMITÉ CONGRESSIONNEL.

Séance du 14 décembre 1876.

A 10 heures la salle commence à s'emplir, et une demi-heure plus tard tout indique que la foule y sera aussi compacte que la veille. Quelques minutes avant le moment fixé pour l'ouverture de la séance, le sergent d'armes prie le public de se retirer, les membres du comité, leurs employés et les représentants de la presse devant seuls entendre les témoignages.

Le président annonce à ses collègues que le comité se réunira le lendemain dans la salle de la Chambre de Commerce.

Mr F. A. CLOVER,

surintendant d'enregistrement de la paroisse Est-Baton-Rouge, est rappelé. Chacun remarque sa pâleur.

Mr Hurlbut—Votre protestation était-elle attachée au tableau que vous avez transmis au Returning Board.

R—Oui, monsieur; elle était sous enveloppe et cachetée.

Q—Avez-vous les papiers dont vous avez parlé hier?

R—Je les ai, et si le comité veut me fournir des commis, je lui en donnerai une copie. (Rires; on se souvient de la concession de Mr Wells.)

Q—Où sont-ils?

R—Quelques-uns d'entre eux sont en ma possession.

Q—Mais où sont-ils?

R—Ici, à la Douane. (Rires.)

Mr Morrison—Comment vous y êtes-vous pris pour vous assurer que votre protestation accompagnait votre tableau?

R—J'ignorais la première fois que la question m'a été posée, de quel papier il s'agissait.

Mr Beebe—Un commissaire d'élection vous adressa-t-il des affidavits qui constatassent l'existence de désordres?

R—Non.

Mr Morrison—Avez-vous voté à la dernière élection?

R—Non.

Q—Et pourquoi?

R—Je n'étais pas enregistré.

Q—Comment, vous, surintendant de l'enregistrement, votre nom n'était pas inscrit sur la liste?

R—J'avais l'intention de clore la liste, mais quand vint le moment de le faire mes occupations m'empêchèrent d'accomplir ce devoir; et puis on faisait du bruit autour de moi.

Le secrétaire donne lecture de la protestation de Mr Clover. Celui-ci déclare qu'il y a eu des émeutes durant l'enregistrement; que l'élection n'a pas été loyale; que les hommes de couleur ont été forcés de se joindre aux démocrates; que des hommes masqués ont parcouru la paroisse à cheval, dans le but de frapper les nègres de terreur et les empêcher de voter pour les républicains; qu'on a fouetté des républicains de couleur et qu'on les a privés du droit de suffrage; que des assemblées républicaines n'ont pas pu avoir lieu paisiblement; que des républicains ont été obligés de confier leurs certificats d'enregistrement à des démocrates, qui s'en sont servis pour faire voter des individus autres que ceux auxquels ces certificats appartenaient; que des républicains de couleur, en grand nombre, craignant pour leurs jours, ont refusé d'assister aux meetings de leur parti; que le nombre des votants intimidés s'élève à 1500.

On lit au bas du document les mots: "Signé sous serment, à la Nouvelle-Orléans, le 18 novembre 1876."

Le secrétaire—Cette pièce ne porte aucune signature.

Tout le monde se regarde avec étonnement et Mr Clover paraît embarrassé. Les yeux de MM. Morrison, Jenks, New et Blackburn sont fixés sur lui.

Mr Morrison—Est-ce votre écriture?

R—Ce n'est pas l'original.

Q—Où est l'original?

R—Il accompagne mon tableau.

Q—Des mains de qui avez-vous reçu cette copie?

R—Je n'en sais rien.

Q—Où vous l'a-t-on donné?

R—A la Douane. (Rires prolongés).

Mr Jenks—N'avez-vous pas touché un salaire dans l'Etat du Mississippi jusqu'en janvier 1876?

R—Non.

Q—Vous n'y avez pas touché de salaire; êtes-vous sûr?

R—Je crois que j'en ai reçu un en ma qualité de membre de la Législature. (Tout le monde, excepté le témoin, rit beaucoup à ces dernières paroles.)

Mr. New—Aviez-vous sous les yeux, lorsque vous rédigiez votre protestation, la loi qui a trait aux élections?

R—Je ne m'en souviens pas.

Q—Consultâtes-vous la loi en préparant votre tableau?

R—Je fus aidé, dans ce travail, par un juge de la Nouvelle-Orléans.

Q—Quel est ce magistrat?

R—L'Hon. Hugh J. Campbell.

Q—Où l'Hon. Hugh J. Campbell vous aida-t-il?

R—A la Nouvelle-Orléans.

Mr Jenks—La loi ne vous fait-elle pas un devoir de transmettre le résultat à qui de droit dans les vingt-quatre heures qui suivent une élection?

R—Oui.

Q—Pourquoi alors ne vous y êtes-vous pas conformé dans cette circonstance?

R—Je n'avais pas encore reçu tous les retours. Je commençais le travail.

Q—L'achevâtes-vous dans les vingt-quatre heures?

R—Non.

Le témoin dit qu'il n'en avait pas le temps, que cela était impossible. S'il avait eu tous les retours il aurait probablement pu finir la besogne dans les quarante-huit heures. Il travailla constamment.

TÉMOIGNAGE DE GEO. JOHNSON.

Johnson est un nègre, et a, un peu au-dessous de l'œil gauche, une affreuse blessure, que cache mal un linge mal propre.

Je demeure, dit-il, à Alger et gagne ma vie sur la Levée. J'étais enregistré et j'ai voté à la dernière élection.

Q—Pour quels candidats avez-vous voté?

R—J'ai voté pour tous les candidats démocrates, sans exception.

Le lendemain du jour de l'élection, continue le témoin, je me trouvais dans le voisinage de la gare du chemin de fer de la ligne Morgan, plusieurs hommes de couleur s'écrièrent, en m'apercevant: "Voilà l'en... de g... de nègre qui a voté pour les démocrates," "tuez-le," hurla un autre,—et je fus renversé. Un blanc me releva.

Q—Quel est le nom de ce blanc?

R—Je l'ignore. J'allai chercher protection auprès d'un officier de police qui me dit: "Tant pis pour vous, il ne fallait pas vous joindre aux démocrates?"

Q—Vous avez une blessure à la tête; comment l'avez-vous reçue?

R—J'ai été frappé, ce matin, vers six heures, par le marchal qui, le jour de l'élection, au poll, me voyant à la main un bulletin démocrate, m'a demandé pourquoi je voulais le mettre dans la boîte. C'est un homme de couleur; il m'a lancé à la tête un gros morceau de charbon, tandis que je m'éloignais d'un chaland où l'on m'avait refusé de l'ouvrage parce que j'avais voté pour les candidats démocrates. C'est le même homme qui m'a dénoncé sur le chaland.

TÉMOIGNAGE DE MR OWEN ROPER.

Q—Où demeurez-vous?

R—A la Nlle-Orléans, dans la rue Chippewa.

Q—Connaissez-vous Mr Clover et avez-vous eu avec lui un entretien quelconque?

R—Je causai avec lui le 13 ou le 15 novembre, époque à laquelle il apporta ici les retours de l'élection; je lui dis: "Frank, comment se fait-il que vous ayez permis aux démocrates d'emporter Est Baton Rouge?" "Que cela ne vous inquiète pas, me répliqua-t-il, j'arrangerai cela—*I will fix it.*"

Q—Et arrangea-t-il cela?

R—Oui, monsieur. Le 25, je le rencontrai de nouveau et il m'annonça que c'était fait—ce qui signifiait que la majorité démocratique de six cents voix s'était transformée en une majorité de trois cents pour les républicains.

Q—Savez-vous par quel moyen Mr Clover avait opéré ce changement?

R—En rejetant plusieurs boîtes qui contenaient une majorité pour les démocrates et une boîte républicaine. Je tiens ce renseignement de lui-même.

R—Mr Clover vous a-t-il jamais parlé de la manière dont l'élection s'était passée?

R—A la première conversation que j'eus avec lui, il me dit que c'était l'élection la plus loyale qu'il eût jamais vue.

Le témoin, répondant à une question de Mr Hurlbut, déclare qu'il a tenu, à une certaine époque, un magasin de fournitures de bureaux et a exécuté des travaux pour le *Republican*.

Q—Qui vous conseilla d'avoir une entrevue avec Mr Clover?

R—Mr E. John Ellis.

Q—Mr Clover vous avoua-t-il franchement qu'il avait commis la fraude?

R—Oui, monsieur.

Q—Vous a-t-on promis une récompense?

R—Non.

Q—En espérez-vous une?

R—J'espère en avoir une quand le parti qui a triomphé jouira du fruit de la victoire dont on essaie de le priver. [illegible]

[illegible]

"rer"—boutiques borgnes où l'on attire les [illegible] un nommé Murphy. Il [illegible] témoin était [illegible] député du marshal à la dernière élection; lui et d'autres se trouvaient en un lieu où Mr Dibble leur dit que s'il y avait un poll [illegible] un peu trop démocrate, il fallait immédiatement commettre une bagarre et faire arrêter ceux qui y prendraient part.

TÉMOIGNAGE DE M. JOHN MOYLAN.

Q—Où demeurez-vous.

R—Dans la rue Carondelet.

Q—Connaissez-vous Mr Clover?

R—Le juge Hunsacker me présenta—il y a de cela deux ou trois mois—à un monsieur dont le nom ressemblait au nom de Clover. J'eus avec eux une conversation dans le cours de laquelle il me dit que l'élection avait été paisible à Baton-Rouge.

Q—Vous parla-t-il de majorités?

R—Non, monsieur.

Q—Son langage indiquait-il qu'il était surintendant d'enregistrement?

R—Oui.

R—L'avez-vous revu depuis l'époque de la présentation?

R—Non, monsieur. Je ne le reconnaîtrais pas maintenant s'il était ici. L'entretien ne dura que le temps qu'il nous fallut pour nous [illegible] à une buvette.

TÉMOIGNAGE [illegible] L. BOURGEAUX.

J'habite la paroisse Assomption. J'étais à la dernière élection, surintendant d'enregistrement.

Mr Jenks montre au témoin une lettre. (C'est la fameuse circulaire par laquelle Mr Jewett, secrétaire du comité républicain, indiquait aux présidents de paroisses la majorité qu'il leur fallait donner aux candidats républicains sous peine de ne pas être récompensés par la prochaine administration.)

Q—Avez-vous reçu une pièce semblable?

R—Elle ressemble à celle qui me fut adressée. Aussitôt après l'avoir reçue, j'allai consulter plusieurs des notables de la paroisse. Je la montrai d'abord au juge Tate, à qui je dis que je ne savais que faire, que je ne voulais pas [illegible] une majorité républicaine et que si je ne l'obtenais pas, [illegible] de donner ma démission. Le juge me demanda et prit une copie de la lettre. Je fis voir celle-ci, ensuite, au juge Betsy, magistrat républicain, qui me conseilla de ne pas faire ce qu'on exigeait de moi et ajouta qu'il valait mieux [illegible].

Mr. Ratliff me détourna de l'idée de donner ma démission; il me fit observer que je serais peut-être remplacé par un coquin, qu'il était préférable de répondre à la circulaire de façon à laisser croire à Mr. Jewett que j'obéirais à ses instructions. Mr. Ratliff voulut savoir si j'avais une objection quelconque à la publication du document; je lui répondis que je n'en avais aucune.

Q—Connaissez-vous Marcellin A. Ledet, surintendant d'enregistrement de la paroisse Lafourche?

R—Oui, monsieur, depuis quinze ans. Il m'annonça qu'il s'inquiétait fort du vote de Lafourche, qu'il était bien décidé à donner la paroisse à Mr Packard, quelle que fût la majorité que le général Nicholls pouvait y obtenir.

C'est à l'époque où le témoin vint séjourner à la Nouvelle-Orléans [illegible] de la paroisse Assomption qu'il rencontra Mr Ledet; celui-ci lui dit avoir [illegible] au bureau les retours de Lafourche. Plus tard, à une seconde rencontre, Mr Ledet parla au témoin en homme qui ne s'était pas encore dessaisi de ses retours et déclarait y faire quelques modifications ou changements; il fit même au témoin certaines propositions que le témoin se hâta de repousser, en lui disant qu'il voulait rester étranger à ces manipulations et à ces "tricks."

TÉMOIGNAGE DE MR D. A. WARD

Q—Etiez-vous surintendant d'enregistrement à la dernière élection?

R—Oui.

Q—Reçûtes-vous une lettre de Mr Jewett?

R—Oui, monsieur.

Le témoin tire le document de sa poche et l'exhibe; c'est encore la célèbre circulaire de Mr Jewett, sur laquelle Mr Jenks aime à revenir et qui semble produire sur MM. Hurlbut et Crapo l'effet d'une tête de Méduse.

Q—Comment la reçûtes-vous?

R—Par la poste.

Q—Une communication relativement aux protestations vous est-elle jamais parvenue?

R—Oui.

Q—Où étiez-vous le jour de l'élection?

R—Je n'étais pas dans la paroisse, je l'avais quittée en octobre.

Q—Y revîntes-vous après l'élection?

R—Non, monsieur.

Q—Reçûtes-vous des instructions?

R—Oui.

Q—De qui étaient-elles?

R—De MM. Kellogg et Jewett. Ces messieurs me dirent qu'ils croyaient que je ne pourrais pas retourner à Grant à temps pour tenir l'élection.

Q—Comment ces instructions vous furent-elles données.

R—Verbalement. Je les reçus la veille du jour fixé pour l'élection; j'avais quarante-huit heures devant moi.

Q—En reçûtes-vous d'autres?

R—Oui, elles étaient, cette fois, par écrit et me furent remises par Mr Jewett, mais il était alors trop tard pour me rendre à Grant. Mr Jewett me dit: "on ne s'attend pas à ce que vous suiviez ces instructions, il vous est impossible d'y obéir, mais elles vous sont données dans un but politique, afin de produire de l'effet, pour faire croire au public que Mr Kellogg a rempli son devoir.

Q—Eûtes-vous occasion de causer avec Mr Kellogg du résultat probable de l'élection dans la paroisse.

R—Oui, monsieur; je lui annonçai que les démocrates y triompheraient. Il me dit alors que je ne pourrais pas y tenir l'élection. Quand je lui fis part de mon intention de voir le major Burke, il m'apprit qu'il avait déclaré au major que j'étais parti pour Grant, que ce n'était conséquemment pas nécessaire que je le visse.

Mr Hurlbut—Qui vous a nommé surintendant d'enregistrement?

R—C. C. Antoine.

Le témoin ajoute qu'il a rencontré des obstacles dans l'accomplissement de ses devoirs; on a pris ses livres à une certaine époque et ses jours ont été en danger. A son arrivée à la Nlle Orléans, il eut une entrevue avec Mr Kellogg en présence de Mr Morey, et s'engagea à s'en retourner à Grant, à y tenir une élection si le gouverneur lui donnait des soldats. Le témoin avait besoin de protection, les boîtes aux scrutins en avaient besoin. Mr Kellogg ne le poussa pas à aller tenir l'élection.

Mr Hurlbut, membre républicain, continue à interroger le témoin, qui répond avec beaucoup d'assurance.

On lit une lettre adressée à Mr Ward et signée W. P. Kellogg, gouverneur, dans laquelle Mr Kellogg demande au témoin de retourner à son poste, dans la paroisse Grant, dont il est le superviseur d'enregistrement, afin d'y [illegible] les dispositions pour l'élection.

Q—Reconnaissez-vous avoir reçu cette lettre, et où étiez-vous lorsqu'elle vous est parvenue.

R—J'ai reçu la lettre du gouverneur Kellogg qu'on vient de lire et je me trouvais à la Nouvelle-Orléans lorsqu'elle m'a été remise.

Q—Combien de polls ou de bureaux d'élection devait-il y avoir dans la paroisse Grant?

R—Sept. Un poll par ward.

Q—Aviez vous nommé des commissaires d'élection et à quelle époque?

R—Avant de partir, je m'étais consulté avec le comité exécutif démocratique et j'avais désigné, à la demande du comité, les personnes qui devaient servir comme commissaires. Les républicains ne m'ont pas adressé la même demande. [illegible] que j'étais arrivé à la Nlle-Orléans que j'ai remis les nominations de sept démocrates au superviseur de l'enregistrement de l'Etat.

J'avais désigné avant l'élection deux commissaires républicains, à la requête de messieurs Richardson et Curry, superviseurs des Etats-Unis, [illegible] l'élection.

Q—Avez-vous emprunté de l'argent au major Burke et celui-ci ne vous en a-t-il pas prêté, à la condition que vous quittiez l'Etat.

R—J'ai emprunté de l'argent au major Burke, c'est vrai; mais c'était pour payer une dette pressée. Le major Burke, au contraire, ne m'a pas demandé de quitter l'Etat. [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

[illegible]

Entrepôt de Tapis.

[illegible]

GRANDE EXPOSITION ANNUELLE
T. MOREAU,
Coin Royale et Toulouse.
OUVERTURE, Depuis 12 courant.
JOUETS D'ENFANTS.
[illegible]

Salle du Comité des Retours [illegible]

Pension. [illegible]
On a besoin [illegible]
50 [illegible]
Avis. [illegible]
Cuisinière. [illegible]
Demande. [illegible]
BERNARD [illegible]

J. VERGNOLE, [illegible]
BITTER DES ARABES [illegible]
LE DR. J. MATHIEU, HOMŒOPATHISTE. [illegible]
CHAS. E. KELLS [illegible]
AVIS [illegible]

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE
FAURE & MAILHO,
[illegible]

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL
F. S. BORDEAUX
[illegible]
BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 62 Decatur St.
[illegible]

GRAND VIN DU CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
26 rue Bienville — [illegible] MAIGNAN. — Nlle-Orléans.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
[illegible]

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
87 rue Decatur — Nouvelle-Orléans.
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
[illegible]
LIQUEUR, L'Ermite de Bordeaux.

Leçons de chant. [illegible]
CAPSULES VIAL A L'HUILE DE GENEVRIERE. [illegible]
Réparations de Pianos. J. PIFFAUT, [illegible]

LEON MEDAL
CONFISEUR,
[illegible]

Wy. J. MONTAGNET,
[illegible]
CHARBON
Pittsburg, Anthracite et Cannel.
[illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz!
DE $3 50 A $2 70.
[illegible]

St-Bernard Coal Co.,
DARLINGTON, KY.
W. S. CAMPBELL
[illegible]
No 22 de la rue Carondelet.
Charbon! Charbon! Charbon!
[illegible]

A vendre, à des conditions faciles. [illegible]
A Louer. [illegible]

Tirages de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]
Département des Finances, [illegible]
Gages! Gages! Gages! [illegible]
AVIS. [illegible]
Pour St-Domingue [illegible]
J. A. LACROIX, [illegible]